

VITICULTURE. Le triage des baies par fibre optique a fait son apparition dans les chais

Vendanges : la machine qui révolutionne le tri



La programmation du tri optique au château Belair-Monange, premier grand cru classé B, à Saint-Émilion. Les baies seront triées à l'aide d'une caméra. (photo stéphane klein)

Cohérence et débit : ce sont les deux atouts majeurs avancés par le groupe Rullier qui commercialise à Libourne le tri optique développé par Bucher-Vaslin, une société industrielle catalane basée à Rivesaltes. Cette machine testée l'an dernier par L'Institut technique du vin et la Chambre d'agriculture et le château Rocher-Lideyre à Gardegan-et-Tourtirac (lire notre édition du 31 octobre 2008) a fait son apparition cette année dans les chais de crus prestigieux, comme La Fleur Petrus, Clos l'Église (Pomerol), Pavie-Macquin, Dassault, Bel Air, Faugères, de Pressac (Saint-Émilion), Mouton Rothschild (Pauillac), Haut-Brion (Pessac-Léognan). Pour ne citer que ceux-là, mais qui font référence.

« Une vingtaine de machines de ce type ont été vendues de par le monde, mais une bonne quinzaine dans la seule région du Bordelais », assure David Rullier, à la tête du groupe familial créé en 1950, spécialisé dans la distribution du machinisme agricole et viticole, du matériel de vinification et des espaces verts.

La précision et le débit

Le système de tri par fibre optique adapté de l'agroalimentaire à la viticulture, se révèle d'une extraordinaire précision. Il permet de rentrer dans les chais des baies saines, sans risque d'astringence et à bonne maturité, récoltées aussi bien mécaniquement que manuellement (lire notre édition d'hier).

Et de pratiquer en un temps record des vendanges chirurgicales dans les pièces de vigne dans un état sanitaire et de maturité différents d'un rang à l'autre. Avec un tri régulier cadré sur la couleur et sur la forme, et d'un usage enfantin et économe en main-d'oeuvre, David Rullier n'est pas loin de penser que le système fait véritablement entrer la révolution dans les chais.

L'outil dont il a le monopole de la distribution en Gironde représente un gros investissement (entre 120 et 130 000 euros) pour les viticulteurs.

Mais comme il peut voyager et qu'il assure un débit propre à faire rêver (de l'ordre de 10 tonnes à l'heure et sans doute plus), la société, de toute évidence, dispose d'une niche commerciale appelée à se développer et pas seulement dans les grands châteaux. Il semble en effet possible de mutualiser son usage d'une propriété à l'autre et d'économiser sur la main-d'oeuvre.

« De l'ordre de 1 200 euros/jours. Sans compter, souligne David Rullier, que les trieurs ne sont pas infallibles et se fatiguent. Contrairement à la machine ».

Auteur : Jean-François harribey

jf.harribey@sudouest.com